

Notre enthousiasme à proposer des moments de convivialité est souvent remis en question par les réglementations, les évolutions successives des mesures Covid 19. Nous vous tiendrons au courant des opérations et événements à venir directement : par l'application **citykomi**, sur facebook @villedevimy ou sur le site de la ville : <https://www.ville-de-vimy.fr>

Dans le cas où la covid 19 viendrait à disparaître de notre quotidien, nous vous invitons : **au feu d'artifice le mardi 13 juillet 2021**

Réservez votre **mardi 24 Août 2021**, l'équipe municipale vous offrira : Le Summer Teen's Break, c'est la tournée Fun de cet été en partenariat avec Fun Radio, Bigben, Nacon et le Futuroscope.



VIMY

Journal Municipal

N°3 - AVRIL 2021



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Lissana VALEZ -- 31 mars 2021
 Elise HUBERT -- 23 mars 2021
 Lanah AIT BANNOUR -- 20 mars 2021
 Leyana LONGUEPEE -- 19 mars 2021
 Eva VIVIER -- 13 mars 2021
 Eliot GALLET -- 12 mars 2021
 Léocadie LABOU KWIECIEN -- 22 février 2021
 Auguste ROCK -- 21 février 2021
 Romane MICHAUX -- 20 février 2021
 Lucas MAYEUX -- 05 février 2021

Lina GRONIER -- 01 février 2021
 Victoire DESBONNET -- 26 décembre 2020
 Lylou HANOT CREPEL -- 13 décembre 2020
 Jeanne EICHELBERGER -- 11 décembre 2020
 Louna DUFLOS -- 10 décembre 2020

MARIAGES

Cédric LEFEBVRE et Perrine OURDOUILLIE -- 16 janvier 2021
 Guillaume GARCIA et Marie-Sophie PATOIS -- 19 décembre 2020

DECES

- Camille CLEMENT, 14 avril 2021, 20 ans
 - Daniel LEROY, 14 avril 2021, 85 ans
 - Pascal HOURIER, 11 avril 2021, 60 ans
 - Ludwik RECHUL, 10 avril 2021, 87 ans
 - Armelle DELEHEDDE, 06 avril 2021, 85 ans
 - Jean-Marie VION, 31 mars 2021, 79 ans
 - Sophie WOJCIECHOWSKI, 31 mars 2021, 95 ans
 - Rosalie WASILEWSKI, 28 mars 2021, 89 ans
 - Suzanne KEIGNART, 26 mars 2021, 94 ans
 - Casimira LAFORGE, 24 mars 2021, 87 ans
 - Vitolde DUTKIEWICZ, 11 mars 2021, 90 ans
 - Natalie WAGNER, 11 mars 2021, 92 ans
 - Eliane MARLOT, 08 mars 2021, 80 ans
 - Catherine PAKULA, 06 mars 2021, 63 ans
 - Odette CREUS, 28 février 2021, 88 ans
 - Paulette MONIER, 26 février 2021, 87 ans
 - Madeleine CAPRON, 23 février 2021, 100 ans

- Odette ALATI, 16 février 2021, 98 ans
 - Raymonde DUFOUR, 14 février 2021, 92 ans
 - Ambroisine DUPAYAGE, 13 février 2021, 96 ans
 - Francine LEROY, 12 février 2021, 86 ans
 - Bernadette KACI-ABDALLAH, 07 février 2021, 66 ans
 - Evelyne WILLERVAL, 06 février 2021, 65 ans
 - Odette LEPRETRE, 03 février 2021, 89 ans
 - Marie BOURGEOIS, 31 janvier 2021, 77 ans
 - Marthe RONGY, 30 janvier 2021, 85 ans
 - Jeanne DUBOIS, 29 janvier 2021, 95 ans
 - Mariette QUESTE, 19 janvier 2021, 86 ans
 - Louis DORE, 25 janvier 2021, 89 ans
 - Louise PRONNIER, 06 janvier 2021, 84 ans
 - Marie SKIBA, 22 décembre 2020, 97 ans
 - Monique DUCROCQ, 02 décembre 2020, 80 ans
 - Madeleine VANWALLEGHEM, 29 novembre 2020, 84 ans
 - Laurent GRZESITZA, 27 novembre 2020, 75 ans



09 Ouverture d'un centre de vaccination éphémère

10 Participation citoyenne

12 Un peu d'histoire

Commémoration du 19 mars 1962

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



Nous sommes heureux de vous remettre le bulletin municipal. Nous remercions l'ensemble des contributeurs, agents et élus ainsi que le comité de rédaction et de relecture.

SOMMAIRE

- 3 - Editorial
- 4 - Travaux
- 5 - Bien vivre à Vimy
- 8 - Animations au multi-accueil et au jardin d'enfants
- 9 - Santé - Solidarité
- 10 - Participation citoyenne
- 11 - Point sur les finances
- 12 - Un peu d'histoire
- 13 - Alimentation ambulante
- 14 - Expressions libres
- 15 - En bref
- 16 - Festivités - Etat-civil

INFOS UTILES

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous avec un agent des finances publiques...

Une permanence est organisée dans les locaux de la mairie de Vimy tous les vendredis de 14 h à 17 h.

Uniquement sur rendez-vous à prendre à l'accueil de la mairie au 03.21.07.72.90

Horaires d'ouverture de la mairie :
8 h 30-12 h / 14 h-17 h 30

Ville de VIMY

Adresse : Rue Rouget de Lisle 62580 VIMY
Numéro de téléphone accueil : 03.21.07.72.90

Direction de publication

Marie DECIMA et Julien WOJCIESZAK

Rédaction et création graphique

Stéphanie LEONARD et Régine DEHAY

Numéro de téléphone : 03.21.07.72.91
E-mail : communication@ville-de-vimy.fr
Site Web : <https://www.ville-de-vimy.fr/>
Facebook : @villedevimy
Sur l'application : Citykomi

EN BREF...



2001 « Mémoire d'évacuation »

« 20 ans plus tard que reste-t-il dans notre mémoire d'évacué ? »

Nous allons rassembler vos souvenirs pour faire revivre ces moments gravés dans nos mémoires afin de ne pas les oublier.

Venez témoigner de votre ressenti concernant cette semaine d'évacué en déposant :

- votre témoignage écrit, audio ou vidéo à la médiathèque
- par mail : mediatheque@ville-de-vimy.fr

Pour toute information, veuillez vous rapprocher de la médiathèque.

Tous les témoignages feront l'objet d'une restitution le 13 avril 2022.



Accueil de loisirs été 2021

L'accueil de loisirs fonctionnera du jeudi 08 juillet 2021 au mardi 31 août 2021 inclus (sauf le mercredi 14 juillet).

Inscription auprès de Perrine DECROIX, à l'Espace Nelson Mandela, du **31 mai au 18 juin 2021 de 14h00 à 18h30.**

Pour les jeunes n'ayant pas fréquenté l'accueil de loisirs durant cette année scolaire, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription à l'espace Nelson Mandela **dès le 10 mai 2021.**

Erratum

page 12 de l'agenda 2021: Michel WNUK, 28 rue Jeanne d'Arc n'est pas kinésithérapeute mais ostéopathe.
page 15 du journal de décembre 2020 : le numéro de téléphone du prestataire de repas à domicile «les plats de ma tante» est le suivant : **06.99.48.76.01.**

Expressions libres

Les écrits des groupes étant libres, ils n'engagent que leurs auteurs.

VIMY AVEC VOUS Majorité Municipale

Christian SPRIMONT

Le budget 2021 de la commune a été voté. Notre objectif est d'optimiser par une gestion raisonnée et contrôlée les ressources financières.

Nous avons dû faire face à de nombreux imprévus (travaux-matériel). Nous nous sommes aussi attachés à vérifier le bien fondé des dépenses récurrentes. Ce travail a permis, entre autres, la suppression du coût de maintenances inutiles, non dénoncées, depuis quelques années.

Certains travaux d'équipement et d'entretien ne peuvent plus être reportés et seront planifiés selon leur urgence. Les dépenses en résultant seront engagées avec visibilité pour la bonne gestion de la trésorerie.

Il nous faut aussi penser aux charges imprévisibles comme celles liées à la crise sanitaire.

L'ingéniosité et la créativité, la disponibilité et l'implication des agents, le soutien et les propositions constructives des Vimynois(es) nous amènent à aborder sereinement les défis des semaines et mois à venir.

VIMY AVENIR

Jacques LARIVIERE

Après une année de pandémie, presque 100000 victimes, début d'une 3ème vague, des hôpitaux submergés et les médecins démotivés et en manque de vaccins. Notre gouvernement devrait entendre ses médecins de terrains pour combattre cette crise sanitaire afin que nous retrouvions, au plus vite, une vie normale. Une campagne de vaccination à Vimy qui prend la forme de pré-campagne d'élections municipales. En effet, les conseillers de l'opposition sont écartés de l'organisation des séances. A ce jour, nous n'avons toujours pas de date d'audience du Conseil d'Etat pour que la décision du Tribunal Administratif, l'annulation des élections municipales, soit enfin appliquée. Fermeture de la Trésorerie, fermeture de classe ! Depuis 9 mois les services publics sont sacrifiés ! Nous devons rester vigilants

VIMY AVENIR - 06 72 43 39 69 - vimyavenir@gmail.com

RASSEMBLÉS POUR VIMY

Laurent BACQUEVILLE

La majorité municipale a voté une grille de critères pour l'accès au jardin d'enfant qui ne conduit pas à privilégier les familles vimynaises. Nous l'avons sommé de revoir sa position au profit des petits Vimynois et d'attribuer les places restantes aux extérieurs. Malgré notre insistance, cette grille a été soumise au vote et adoptée par l'intégralité de la majorité en place. C'est inadmissible d'autant que ce service qui a vocation à être offert aux Vimynois présente un coût pour le contribuable de plus de 5800 € par enfant... Êtes-vous d'accord pour que votre impôt local serve à financer des services pour les extérieurs ?

Oui au jardin d'enfant dont l'intérêt n'est plus à démontrer, non aux dérives financières !

Nous continuerons à nous battre pour défendre l'intérêt général en dénonçant les dérives qui ne manqueront pas de perdurer avec cette majorité continuellement en campagne.

Rappel boîte à idées



Une boîte à idées est à votre disposition dans le hall de la mairie. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions. Celle-ci est également disponible en version numérique au mail suivant : boiteaidees@ville-de-vimy.fr. En dehors des horaires d'ouverture de la mairie vous pouvez déposer votre enveloppe revêtue de la mention «boîte à idées» dans la boîte aux lettres à droite de la mairie.

Editorial

Chères Vimynaises, chers Vimynois,

Un nouveau printemps montre le bout du nez masqué par une nouvelle vague de confinement.

« Vague », ce mot qui évoque les vacances d'été est maintenant utilisé pour réduire nos déplacements.

Nous recherchons tous à remplacer ce qui nous est aujourd'hui empêché.

Nos commerçants dont l'activité est classée comme « non essentielle », nos artisans, nos artistes et beaucoup d'autres indépendants sont contraints au silence en raison de la fermeture obligatoire de leurs activités professionnelles alors qu'ils n'ont qu'un souhait : nous recevoir.

La ferveur des musiciens à jouer dans nos rues pendant la période de Noël, nous a apporté cette certitude que le retour à la normale sera une libération joyeuse et dynamique.

Dans cette période instable, notre mandat d'élu municipal est un perpétuel défi qui nous anime pour toujours apporter le meilleur aux Vimynaises et Vimynois.

Quoiqu'il arrive, nous sommes prêts :

Nous avons un local disponible, nous y installons des professionnels médicaux.

Nous rêvons de passer les fêtes de fin d'année avec nos proches, nous organisons des opérations de dépistage.

Les vaccins arrivent, nous organisons un centre de vaccination.

Les élus avec l'implication des agents sont prêts même si tout doit être fait dans l'urgence. Avisés par les instances le jeudi pour commencer la vaccination le samedi, nous nous adaptons. Nous remercions les agents pour cette capacité à réagir avec nous dans ces défis quotidiens.

Nous remercions également l'ensemble des professionnels de santé et les bénévoles qui répondent immédiatement présents à chaque fois que nous les sollicitons pour agir auprès de nous. Quoiqu'il arrive, nous sommes prêts et rassurés par l'énergie partagée avec ces professionnels proches de nous.

Nous n'avons pas de baguette magique, mais l'enthousiasme collectif de notre équipe, de nos agents, de nos partenaires est une ressource considérable pour faire que cette période soit plus vivable pour toutes et tous.

Restons vigilants, gardons espoir et respectons les mesures sanitaires.

Votre maire

Christian Sprimont

**Si vous souhaitez prendre part activement aux différents groupes de travail,
si vous souhaitez partager vos idées, vos questions,
laissez vos coordonnées en mairie
ou à l'adresse mail : participationcitoyenne@ville-de-vimy.fr**

Travaux

Rénovation énergétique, la DDPP vous met en garde - Attention aux arnaques

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Pas-de-Calais met en garde les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales de certaines sociétés proposant des travaux d'isolation du logement, de changement de chaudière ou encore d'installation de pompe à chaleur.

Quelques conseils de vigilance :

- Avant de vous engager, prenez le temps de la réflexion en vous renseignant sur l'entreprise, sa qualification, les conditions pour bénéficier des crédits d'impôt et sollicitez toujours plusieurs devis d'entreprises concurrentes.

- Si vous êtes démarché par téléphone ou à domicile, ne signez rien le jour même.

- Vous pouvez également contacter gratuitement FAIRE, le service public de la rénovation énergétique, au 0 808 800 700 ou sur <https://www.faire.gouv.fr/>

- Attention, certains professionnels contactent par téléphone les consommateurs en se faisant passer pour un service public. Les services de l'Etat ou les mairies ne démarchent jamais par téléphone ou physiquement les consommateurs.

A qui s'adresser en cas de pratiques frauduleuses ?

Pour toute demande pour laquelle vous souhaitez une réponse de la DGCCRF, vous pouvez contacter Allo service public 39 39, puis taper 7.



Réparation de la toiture de l'école Pauline Kergomard



Ouf, plus de fuites à la toiture-terrace de l'école maternelle Pauline Kergomard, le beau temps des vacances d'hiver a permis l'intervention d'une entreprise spécialisée pour réaliser la réfection complète de l'étanchéité avec isolation : une intervention très attendue par les professionnels de l'éducation et les parents d'élèves.

La remise en état des locaux dégradés suite aux infiltrations d'eau sera la prochaine étape.

Travaux réalisés par les ateliers municipaux

Place de la République

Nettoyage, peinture, désherbage, traçage pour optimiser le nombre de places sur le parking.



Cimetière

Remise en peinture, désherbage, plantations et prochainement l'aménagement du bloc sanitaire au cimetière.

Piège à frelons

Il y a quelque temps vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres une information sur les risques de prolifération du frelon asiatique et la nécessité d'une action collective pour faire reculer ce redoutable nuisible. En plus de la vigilance de chacun nous avons choisi d'équiper la commune de pièges sélectifs pour empêcher la reproduction des reines et détecter les implantations de nouveaux essaims. Ces pièges d'un nouveau type agissent grâce à des appâts en cire d'abeille qui attireront les frelons asiatiques mais laisseront s'échapper les insectes plus petits.



Alimentation ambulante



JOURS	LIEUX - VIMY	NOMS	SPECIALITES	TELEPHONES	HORAIRES
LUNDI	Place	CALOU PILÉ	Cuisine réunionnaise	06.67.31.92.59	16 h à 18 h
MARDI	Parking carrefour contact	POISSONNERIE « LA MAREE BOULONNAISE »	Poissons & crustacés traiteur	06.24.19.13.89	8 h à 12 h 30
		FRENCH TOUCH BURGERS	Burgers maison & frites	06.29.19.21.73	18 h 45 à 21 h 00
	Ambulant	CATI FRUITS	Fruits et légumes	03.21.22.67.04 06.60.11.21.65	8 h 30 à 20 h 00
MERCREDI	Ambulant	CHEZ FREDDY	Boucherie charcuterie maison chevaline spécialités polonaises	06.07.36.61.02. 03.21.61.07.12	15 h 30 à 18 h
	Place	L'ITALIEN	Pizzas	07.87.52.62.81	18 h à 21 h
JEUDI	Place	LA FROMAGERIE VION	Crèmerie fromagerie	06.86.71.15.19	8 h à 12 h
		FOOD TRUCK AFRICAIN	Spécialités africaines	06.41.44.63.66	16 h 30 à 21 h 00
		1 semaine sur 3, à compter du 18 février 2021			
		CATI FRUITS	Fruits et légumes	03.21.22.67.04 06.60.11.21.65	8 h à 12 h 15
VENDREDI	Place	SERGE PIZZA	Pizzas	06.07.55.62.25	15 h à 20 h
SAMEDI	Place	LUCAS GION	Rôtisserie	06.62.66.21.13	10 h 00 à 12 h 45
		MARCHE DE VIMY de 14 h 30 à 17 h 30			
DU MARDI AU VENDREDI	Place	VIMY FRITES	Friterie	06.79.59.92.87	11 h 30 à 13 h 30 & 18 h 30 à 21 h 30 Fermé le midi du vendredi au dimanche
DU LUNDI AU SAMEDI	Stade de la Mine	FRITERIE DU STADE	Friterie	06.23.03.27.55	11 h 30 à 13 h 30 18 h 30 à 21 h 30

Prendre en compte les horaires du couvre-feu et des modifications d'ouverture

Hôtels à insectes



Ils sont au nombre de sept et viennent d'être déposés dans divers espaces verts de notre commune.

Réalisés par les mains habiles des agents des ateliers municipaux, ils attendent leurs locataires : des pollinisateurs comme les bourdons, guêpes et papillons mais aussi des prédateurs tels que les coccinelles, chrysope...



Jardins pédagogiques



Un jardin potager va voir le jour au sein des écoles maternelles Pauline Kergomard et Sainte Thérèse.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui se fait déjà au jardin d'enfants.

Il offrira un support pédagogique aux jeunes élèves pour découvrir et comprendre la biodiversité (aborder le cycle des saisons, la plantation des légumes, des fleurs...).

Il permettra également de belles opportunités de travail collaboratif entre les élèves, les enseignants et les agents des ateliers municipaux de la commune qui seront impliqués dans ce projet.

Quel plaisir d'apprendre aux tout-petits à semer les fleurs, planter les légumes, les voir sortir de terre, les cueillir ou les récolter !



Bille en tête



Imaginez : un jour gris de décembre les enfants sont en récréation depuis quelques minutes : marelles, courses, foot, ...

Soudain un groupe de 6 adultes pénètre dans la cour avec ce qui peut faire penser à deux grandes planches en bois. Quelques enfants curieux s'approchent et expriment leur surprise. Qu'est ce que c'est ?

Très vite, cette question trouve réponse et les deux cadres en bois fabriqués par les jeunes du CAJ trouvent leur place sous le préau. Effectivement, vous aurez reconnu des labyrinthes de billes.

Un enfant de primaire trouve une bille dans le fond de sa poche et le défi est lancé. Les idées de règles de jeu fusent. Le succès est assuré.

Bravo et merci au service jeunesse

Une surprise "magique"

Depuis début novembre, dans le cadre du projet pédagogique de la pause méridienne, un défi était proposé aux élèves des écoles Jean Macé et La Fontaine qui déjeunaient à la cantine.

Pour ce challenge, chaque groupe de classe devait améliorer son attitude en ce qui concernait : le bruit, la violence, l'autonomie, la diminution du gaspillage et l'apprentissage du goût.

Chaque jour, les points acquis étaient consignés sur une affiche.

A l'issue de la période, un effet très positif fut constaté sur l'ambiance générale de la restauration scolaire

Le 5 janvier : l'heure du bilan.

Le maire est venu féliciter l'ensemble des enfants pour les progrès qu'ils avaient réalisés et leur a demandé de maintenir le cap et de relever un nouveau défi qui leur serait révélé prochainement.

Il félicita chaleureusement l'ensemble de l'équipe qui œuvre pour le bien-être des enfants durant cette pause méridienne.

Il annonça enfin la surprise qui les récompensait tous et les invita à entrer dans la salle de spectacle.

Très vite, le rideau s'ouvrit et NOA, le robot, avec l'aide de Nicolas, présenta un numéro de magie.

Commença alors une prestation originale. Le petit robot fut très vite adopté par le jeune public qui participa activement.

Ce spectacle proposé par « ExtraEvents/Nicolas Proville » a enchanté petits et grands.



Parc de jeux à Vimy

La création d'une aire de jeux pour les enfants sur notre commune est un souhait formulé par de nombreuses familles mais aussi par des professionnels de l'enfance.

Depuis décembre 2020, un groupe de travail constitué d'élus de la majorité, d'agents municipaux (services de la jeunesse, de la petite enfance et des ateliers municipaux) ont amorcé le projet en collectant les documents pour créer un parc adapté aux enfants, attrayant, durable, respectueux de l'environnement et répondant à toutes les consignes de sécurité. Compte tenu de leur expérience, les assistantes maternelles ont été consultées et nous ont fait connaître leurs attentes et leurs besoins.

Nous avons réuni des éléments concrets, pratiques qui vont nous permettre de construire le projet avec vous.

Si vous souhaitez prendre part activement au groupe de travail, si vous souhaitez partager vos idées, vos questions, laissez vos coordonnées en mairie ou à l'adresse mail : participationcitoyenne@ville-de-vimy.fr

En fonction des conditions sanitaires, nous organiserons une réunion en présentiel ou en distanciel pour échanger sur :

- le type de structure
- la superficie
- l'aménagement de l'environnement
- le coût par rapport au budget...

Nous restons à votre écoute afin que ce projet puisse voir le jour et vienne embellir notre village. Nous vous informerons régulièrement de l'avancée des travaux via le site de Vimy, facebook et citykomi.



Point sur les finances

L'année 2020 se solde par un excédent de **670 780 euros** grâce à notre gestion raisonnée et rigoureuse des dépenses.

Dans le numéro 2 du journal municipal, nous avons évoqué l'éventualité de recourir à une avance de trésorerie de 350 000 € auprès de la banque postale afin de régler les dernières factures de l'éclairage public.

La bonne santé de notre trésorerie nous a permis de régler ces factures sans avoir recours à cette avance. Nous n'avons donc supporté aucun intérêt financier.

Nous allons percevoir très bientôt les subventions pour cette opération. Pour rappel, nous attendons un montant de 553 800 €. Ce qui va nous permettre de mener à bien les investissements absolument nécessaires prévus en 2021 (rénovation des bâtiments communaux, matériel informatique pour les écoles, matériel pour les ateliers municipaux) et la création d'un parc de jeux.

Le budget 2021 a été conçu avec la même rigueur, **sans augmentation des taux d'imposition**, dans l'optique de dégager à nouveau un excédent, ce qui permettra d'envisager la construction d'un espace de restauration scolaire proche des écoles dans les années prochaines.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	974 563	Produits des services	260 387
Charges de personnel	2 813 033	Impôts et taxes	2 539 695
Autres charges de gestion courante	241 898	Dotations, subventions	1 631 673
Charges financières	100 516	Autre produits de gestion courante	62 184
Charges exceptionnelles	5 495	Produits exceptionnels	14 583
Dotation aux amortissements	115 826	Atténuations de charges	59 714
		Excédent de fonctionnement reporté	333 459
		Travaux en régie	20 417
Total des dépenses de fonctionnement	4 251 331	Total des recettes de fonctionnement	4 922 112
Excédent 2020	670 781		

BUGET DE FONCTIONNEMENT 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 202 800	Produits des services	298 396
Charges de personnel	2 945 646	Impôts et taxes	2 465 920
Autres charges de gestion courante	408 644	Dotations, subventions	1 408 400
Charges financières	92 952	Autre produits de gestion courante	71 263
Charges exceptionnelles	15 000	Produits exceptionnels	4 250
Dotation aux amortissements	113 474	Reprise sur provisions	70 000
		Atténuations de charges	60 000
		Excédent de fonctionnement reporté	313 735
		Travaux en régie	86 552
Total des dépenses de fonctionnement	4 778 516	Total des recettes de fonctionnement	4 778 516

La catastrophe minière de Courrières



Le 10 mars 1906, une explosion faisait s'effondrer 110 kilomètres de galeries minières sous les communes de Méricourt, Billy-Montigny et Sallaumines, gérées par la Compagnie des mines de Courrières. Le bilan officiel fait état de 1 099 victimes. Treize d'entre elles étaient originaires de Vimy.

Chaque année, depuis 115 ans, une commémoration se déroule à la nécropole de Méricourt, rue Uriane Sorriaux, en présence des représentants des communes des victimes.

Vimy, ville minière, plus de 300 mineurs habitaient notre commune en 1906 et travaillaient sur les fosses de Liévin, Lens, Méricourt, Sallaumines et Billy-Montigny.



Monument aux victimes du travail datant de 1912 et situé au bout de l'allée centrale du cimetière de Vimy

9 avril 1917, début de la bataille de la crête de Vimy

Pour la première fois l'ensemble du corps canadien francophone et anglophone est regroupé, ce qui deviendra un acte fondateur de la nation Canada et de son indépendance.

VIMY deviendra ainsi symbole de l'unité d'un pays.

Les Canadiens prennent position sur une partie du front, pendant la bataille d'Artois, entre Souchez et Thélus avec 4 divisions soit 170.000 hommes.

Depuis le mois de mars 1917, l'Empire britannique occupe le front d'Ypres en Belgique à la rive droite de la Somme, l'armée française étant partie renforcer le front de Verdun.

Le général J. BYNG commande le 5ème corps canadien qui prendra position face à Vimy. Les 4 divisions auront comme objectif un village : la 4ème division devant Givenchy en Gohelle, la 3ème division Petit Vimy, la 2ème division bois et ferme de la Folie et Vimy et la 1ère division Farbus et Willerval.

Après quinze jours de bombardements de l'artillerie sur les lignes allemandes, le 9 avril 1917, le lundi de Pâques, les Canadiens montent à l'assaut à 5h30. Les conditions météorologiques sont déplorables : vent glacial et pluie mêlée de neige fondue.

Durant 3 jours les combats font rage, les 4 divisions atteignent enfin leur objectif le 12 avril. La dernière position allemande sur la cote 145 (The pimple) entre Souchez et Givenchy est prise.

Les Canadiens, après quelques repérages dans le Petit Vimy, gardent la position sur la crête.

C'est seulement le 13 avril tôt le matin que les villages de Vimy et Givenchy sont occupés par la 3ème et la 4ème division. Farbus et Willerval le seront vers 16h00.

Le 13 avril 1917 VIMY est enfin et définitivement libéré de l'occupation allemande.

13 avril 2001 VIMY est de nouveau évacué.



le 12 avril 1917 des canadiens regardent Vimy

Le drapeau des anciens combattants



L'ancien drapeau de l'association des anciens combattants, datant certainement de l'après première Guerre Mondiale, est enfin protégé. Encadré, il est maintenant mis en valeur dans la salle Jacques Prévert.

Un deuxième drapeau de l'association est encore porté lors des cérémonies à caractère officiel.

L'association des anciens combattants de Vimy ayant été dissoute dans les années 1990, la reconstitution d'un groupe formé d'anciens militaires ayant opéré ou non en OPEX, serait le lien pour toujours honorer ceux qui sont « **Mort Pour la France** ».

Distances de plantation vis-à-vis de la propriété voisine

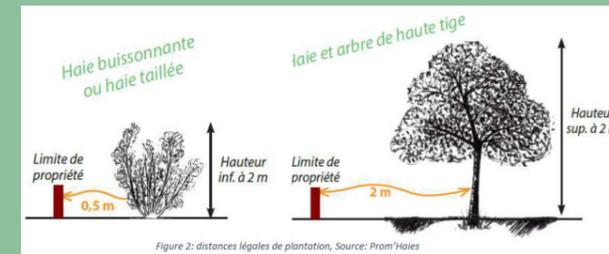


Figure 2: distances légales de plantation, Source: Prom'Haies

L'article 671 du code civil désigne par plantation « les arbres, arbrisseaux et arbustes » et précise la distance à laquelle il faut placer une plantation par rapport au fond voisin et dépend de la hauteur de celle-ci à taille « adulte ».

Il est donc indispensable de prendre en compte la croissance normale et prévisible de la plantation.

Les distances légales de plantation sont :

- pour les haies d'une hauteur inférieure à 2 m, planter à 0,5 mètre minimum de la propriété voisine ;
- pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 m, planter à 2 mètres minimum de la propriété voisine.

Respectons nos voisins

Vous aimez le charme de la campagne, entendre les oiseaux chanter ou le silence pour faire une sieste en plein soleil, avec les beaux jours, les travaux de bricolage et jardinage reprennent. Alors, travaillons sans oublier de couper nos engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.

les jours ouvrables avant 8 heures et après 20 heures,

les samedis avant 8 heures, entre 12 et 15 heures et après 19 heures,

les dimanches et jours fériés avant 9 heures et après 12 heures.



Brûlage à l'air libre



Le brûlage à l'air libre est frappé d'interdiction générale (article 22 du code de l'environnement). Le brûlage à l'air libre des déchets verts (assimilés aux déchets ménagers) est également interdit (article 84 du règlement sanitaire type).

Brûler ses déchets verts **peut être puni d'une amende.**

Stationnement et sécurité

Les places de stationnement initialement prévues dans notre ville se révèlent insuffisantes par rapport au nombre de véhicules aujourd'hui possédés par chaque famille.

Il est donc nécessaire d'utiliser les parkings privés, les garages et les parkings publics (place de la République) afin de laisser libres les trottoirs ou les rues.

La sécurité des piétons notamment aux abords des écoles en dépend. En cas d'accident, le propriétaire du véhicule en stationnement gênant engage sa responsabilité.

Le stationnement est gratuit, vous devez vous garer sur les zones de stationnement dédiées, dans le cas de stationnement à cheval voirie/trottoir laisser un passage suffisant pour permettre à une poussette de rester sur le trottoir entre votre voiture et les obstacles (marche, poteau, mur, haie, etc...).

Ne pas se garer devant une porte de garage ou une porte cochère.

Ne pas se garer à l'endroit matérialisé par un marquage au sol ou sur la bordure.

Respecter les places réservées aux personnes handicapées.



Participation citoyenne

La participation citoyenne est une démarche essentielle pour nous, vous donner la parole permet de nous assurer que nos projets correspondent à vos besoins et usages. Plusieurs projets présentés ci-dessous sont en cours. Les règles sanitaires ne nous permettent pas d'organiser des réunions, c'est pourquoi nous vous invitons à donner votre avis à distance dans la boîte à idées, par mail à l'adresse : participationcitoyenne@ville-de-vimy.fr ou à l'accueil de la mairie.

* "Ptipot' " appropriiez-vous 2,5 Hectares au coeur de votre commune

*Ptipot' : entreprise spécialisée dans la permaculture qui accompagne le projet.

Aux abords de la résidence les Coquelicots, sur des terrains appartenant à la commune, participez à la co-conception citoyenne d'un futur espace naturel, nourricier, ludique, convivial et propice à la détente.

Porté selon les principes de la permaculture, nous proposons à chacun et chacune d'entre vous, petit ou grand, jeune ou moins jeune d'embarquer dans l'aventure.

Planter des arbres ? des fruitiers ? découvrir comment se lancer et cultiver facilement un potager ? apprendre à optimiser vos déchets ? valoriser la biodiversité locale ? optimiser les ressources naturelles ? en découvrir plus sur la faune et la flore sauvage ? favoriser les circuits courts ?

développer la mobilité douce ? poser des ruches ? aménager des mares avec nous ? proposer un espace de détente à deux pas de chez vous ou un aménagement spécifique pour pouvoir passer du bon temps entre voisins ?

Vous souhaitez nous épauler dans ce projet ? participer aux ateliers ? donner votre avis et déposer vos idées ? en savoir plus sur les démarches, la suite à venir ou tout simplement vous renseigner ?

N'hésitez pas à donner vos coordonnées en mairie par courrier ou par courriel (participationcitoyenne@ville-de-vimy.fr).

Mise en place de la cellule de veille communale

Le 25 novembre 2020 le sous-préfet de Lens, Jean-François RAFFY a communiqué sur la mise en place du « rappel à l'ordre » et de « la participation citoyenne ».



Le procureur de la République d'Arras, André Lourdelle, le maire de Vimy Christian Sprimont, le sous-préfet de Lens, Jean-François Raffy.

Le 4 février, le procureur de la République d'Arras, le sous-préfet de Lens et le maire de Vimy ont signé en mairie la mesure de « rappel à l'ordre ».

C'est de la prévention, pour des faits mineurs, des incivilités. On parle de tapages nocturnes, de conflits de voisinage, d'atteintes légères à la propriété publique... Cela assoit l'autorité du maire en matière de police.

Le rappel à l'ordre est une procédure officielle, avec convocation.

Le maire adresse une convocation pour des incivilités et infliger une sorte de carton jaune.

La participation citoyenne (autre démarche que « voisins vigilants ») en collaboration avec la gendarmerie est en cours de mise en place.

Pour la gendarmerie, la relation avec les habitants, l'interaction, la communication « population-élus-gendarmerie » sera le vecteur de réussite de cette mise en place.

Une réunion publique avec la gendarmerie et les élus permettra de présenter le dispositif à la population et de demander des volontaires référents dans les mois à venir.

La gendarmerie accompagnera en permanence la mise en place et le suivi de ce dispositif.



La nouvelle est tombée le vendredi 12 février

La veille, des parents d'élèves avec le soutien du maire et des conseillers municipaux ont voulu montrer leur désapprobation face au projet de fermeture de cette classe en se réunissant devant la mairie.

Pour faire suite à ces annonces, l'inspectrice de l'éducation nationale a répondu à l'invitation du maire et lors d'une réunion en mairie a exposé les données chiffrées :

Il apparaît que 48 élèves de grande section vont partir en CP. Or les prévisions d'accueil d'enfants de 3 ans sont beaucoup moindres, environ 32 petits.

Donc l'effectif prévu à la rentrée impliquerait une moyenne de 19 enfants si l'école gardait 5 classes et une moyenne de 24 enfants en cas de fermeture d'une classe.

Il est à noter que les enfants de moins de trois ans

NON à la fermeture de classe à l'école maternelle Pauline Kergomard

peuvent être scolarisés (toute petite section TPS) mais ne rentrent pas dans les effectifs

Ces chiffres expliquent la décision du recteur.

Si par miracle, un afflux d'inscriptions d'enfants de trois ans avait lieu, l'inspectrice a indiqué que la classe pourrait rouvrir en septembre.

Aussi les parents d'élèves se mobilisent pour inciter les nouveaux parents à inscrire leur enfant d'au moins 3 ans à l'école maternelle.

Pour inscrire votre enfant à l'école Pauline Kergomard (avant le 15 juin) : retirer un dossier d'inscription à la mairie ou le télécharger sur le site de la mairie et l'imprimer.

Love On The Rocks Vimy #LOTRV

Si vous vous promenez dans notre charmante ville, vous avez peut-être déjà croisé un #LOTRV.

Le #LOTRV est un galet ou caillou joliment illustré d'un dessin. Il voyage dans la commune et va de cachette en cachette. Certains sont même adoptés par un Viminois.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rejoindre notre groupe Facebook « Love on the rocks Vimy » et vous lancer dans la création de galets.

Le principe est simple : il vous suffit de vous munir de cailloux, de peinture, de vernis. Une fois votre dessin réalisé, indiquez à l'arrière du galet « Love on the rocks Vimy », il sera alors l'heure de faire une petite balade à travers Vimy et de trouver une cachette pour votre galet. Celui-ci pourra commencer son voyage. (Attention, ne pas ajouter de paillettes, de papier, d'autocollant afin d'éviter la pollution).

Si vous trouvez un de ces jolis cailloux, nous vous invitons à publier votre trouvaille sur notre groupe Facebook « Love on the rocks Vimy » et ensuite vous pourrez le déposer dans un nouvel endroit afin qu'il puisse continuer sa balade. Si vous avez un coup de cœur pour l'un de ces galets, vous pourrez alors le conserver et lâcher à votre tour une de vos créations.

Nous vous souhaitons de « belles créations »



Animations au multi-accueil et au jardin d'enfants

Eveil à la lecture

Au multi-accueil et au jardin d'enfants : deux fois par mois, les enfants de ces structures bénéficient d'un moment de lecture d'histoires captivantes proposées par les animatrices de la médiathèque.

Chaque rencontre permet de découvrir des ouvrages relatifs à un thème choisi : les saisons, les oiseaux, la nature...



Eveil musical



Chanter, jouer, danser sont les mots clés des interventions musicales au multi-accueil et au jardin d'enfants.

On commence par se dire bonjour en chantant et ensuite les enfants choisissent leurs instruments, les chants sont alors rythmés par des percussions.

L'éveil musical est basé sur des valeurs de partage, de respect, de vivre ensemble. Cela permet de développer la participation active des enfants, la découverte des parties du corps, la motricité et l'autonomie.

Séance de motricité

Au multi-accueil (2 mois-2 ans) et au jardin d'enfants (2-3 ans)

Tous les mardis matin au multi-accueil et les jeudis matin au jardin d'enfants, les enfants s'amuse au cours d'une séance de motricité animée par nos deux éducateurs sportifs aidés de membres du personnel.

Le principe : grâce au matériel adapté, l'enfant découvre en autonomie de multiples possibilités psychomotrices dans un cadre sécurisé par la présence des adultes. Chaque parcours moteur permet des actions de base comme marcher, sauter, glisser, ramper, courir, rouler, etc...



Ambiance décontractée et fous rires garantis.

En raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19, désormais ce sont les animateurs sportifs qui se déplacent au multi-accueil.

Santé - Solidarité

Centre de vaccination

A l'étude depuis janvier 2021, le centre de vaccination était prêt à fonctionner le 2 février 2021. Nous avons reçu l'accord de l'agence régionale de santé (ARS) et de la préfecture. Malheureusement il n'y avait pas de vaccins disponibles pour le rendre immédiatement opérationnel.

Le jeudi 11 mars, en fin de matinée, un appel de la préfecture annonçait à la mairie l'ouverture possible le samedi et le dimanche 13 et 14 mars, laissant seulement deux jours pour tout mettre en place.

C'est donc dans l'urgence qu'il a fallu prévenir le personnel médical et paramédical qui s'est immédiatement rendu disponible pour le week-end. Un grand merci à eux.

Puis, les agents des ateliers municipaux ont préparé la salle des fêtes.

Enfin, la nouvelle de l'ouverture s'étant répandue comme une traînée de poudre, les services de la mairie furent sollicités par de nombreux appels téléphoniques et par les inscriptions sur place.

Pour ce premier week-end tant espéré, l'ARS a pu accorder 240 doses de vaccins à notre centre de vaccination éphémère.

Les personnes prioritaires d'alors, étaient les plus de 75 ans et celles âgées de 50 à 74 ans ayant une ou plusieurs pathologies. Vimy compte 433 personnes de plus de 75 ans. Il était malheureusement impossible, même après un contrôle strict des situations individuelles, de prendre en compte tout le monde. C'est pour cela que dès le lundi 15 mars, un dossier de réouverture du centre a été déposé en préfecture.

A ce jour deux nouvelles séances de vaccinations ont été proposées, les 27 et 28 mars ainsi que les 3 et 4 avril.

Les frais sont pris en charge par l'ARS. L'organisation et l'accueil sont assurés bénévolement par les élus et des employés municipaux. La désinfection et le nettoyage des locaux sont assurés par les services de la commune.



Téléthon connecté

Le Téléthon, en version confinée et connectée : les structures communales ont mis leur créativité au service de cette belle action contre les maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. Les commerçants de Vimy sont venus en renfort remplaçant au pied levé nos associations locales qui n'ont pas pu faire une grande fête.

De nouvelles initiatives ont vu le jour :

- un site de dons en ligne
- théâtre et cours de gym en vidéo
- marché animé le 12 décembre
- diverses loteries et challenges...

Que de nouveautés et une très belle réussite saluée par notre coordinatrice locale de l'association française contre les myopathies (AFM).

